

1^{ères} rencontres

Franco-chinoises:

L'huissier de justice, partenaire de confiance des entreprises chinoises

Le mardi 3 juin, une matinée d'échanges, co-organisée par la Chambre Nationale des huissiers de justice (CNHJ) et le China Council for the Promotion of International Trade (CCPIT), a réuni les représentants d'une trentaine d'entreprises chinoises de secteurs différents, implantées en France et adhérentes de l'Association des Entreprises de Chine en France (AECF), dans l'amphithéâtre de la Chambre nationale

Cette manifestation s'inscrivait dans le cadre du renforcement du partenariat économique franco-chinois, particulièrement affirmé en 2014 à l'occasion de la célébration du cinquantième de la reconnaissance par la France de la République populaire de Chine.

Après la signature d'un protocole d'échange à Pékin entre la Chambre nationale des huissiers de justice et le Bureau d'exécution de la Cour populaire suprême de Chine le 25 février 2014, ces premières rencontres marquaient une nouvelle étape importante de la coopération franco-chinoise de la profession.

Qui est l'huissier de justice ? C'est cette question que peut légitimement se poser une entreprise chinoise lorsqu'elle cherche à percer la complexité du système judiciaire français. Et pour cause,

justice » n'a d'ailleurs pas de traduction en Mandarin.

Pour remédier à cette méconnaissance, le Bureau national a travaillé

*La fonction d'huissier de justice n'existe pas en tant que telle en Chine.
« Huissier de justice » n'a d'ailleurs pas de traduction en Mandarin*

cette fonction n'existe pas en tant que telle en Chine, l'exécution des décisions de justice étant assurée par le juge du Bureau d'exécution de la Cour populaire suprême, dont les agents sont des fonctionnaires. « Huissier de

sur trois thèmes afin de répondre aux attentes spécifiques de cette clientèle potentielle : Me Gérard Suissa a d'abord situé l'Huissier de justice dans le système judiciaire français, rappelant l'histoire de la profession,



De gauche à droite : Gérard Suissa, *huissier de justice* ; Marc Dymant, *secrétaire-adjoint de la CNHJ* ; Yan Yufen, *Délégué général du CCPIT* ; Patrick Sannino, *Président de la CNHJ* ; Xudong JIN, *Conseiller Politique de l'Ambassade de Chine en France* ; J-F Richard, *vice-président de la CNHJ* ; P.Rochard, *ancien président de la CNHJ*.

expliquant son statut original et les atouts d'un professionnel dont la formation, la déontologie et la répartition territoriale assurent aux justiciables un service de qualité.

De nombreuses questions ont porté sur la valeur ajoutée du constat dans les relations clients et les échanges avec les fournisseurs.

Les débats qui se sont succédé ont confirmé le vif intérêt des entrepreneurs chinois pour la profession.

Ils ont ainsi pu mieux appréhender l'ensemble des compétences que peuvent mobiliser les huissiers de justice au service des entreprises,

Les débats qui se sont succédés ont confirmé le vif intérêt des entrepreneurs chinois pour la profession

A l'un des participants qui attirait son attention sur la difficulté pour les entreprises chinoises de savoir qui du notaire, de l'avocat ou de l'huissier de justice était compétent, il a répondu que l'huissier de justice était un « spécialiste des généralités » compétent dans de nombreuses matières, et capable d'indiquer les démarches à suivre quand elles ne sont pas de son ressort.

Me Marc Dymant, secrétaire-adjoint de la CNHJ, a ensuite procédé à une présentation concrète et approfondie de l'expertise des huissiers de justice en matière de constat, de signification, et de baux commerciaux.

Le Président Paul Rochard a enfin développé le sujet très attendu par l'auditoire du recouvrement amiable et judiciaire.

Là aussi, des questions pratiques ont été formulées, portant notamment sur les différences entre huissiers de justice et société de recouvrement.

pour garantir leur sécurité juridique et leur développement économique.

